

# LE PRIX COURANT

(THE PRICE CURRENT)  
REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Propriété Immobilière, Etc.

EDITEURS :

LA COMPAGNIE DE PUBLICATIONS COMMERCIALES  
(The Trades Publishing Co.)  
25, Rue Saint-Gabriel, - MONTREAL  
TELEPHONE BELL MAIN 2547

ABONNEMENT MONTREAL ET BANLIEUE - \$2.50  
CANADA ET ETATS-UNIS - 2.00 PAR AN.  
UNION POSTALE - - Frs 20.00

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins qu'une année complète.

L'abonnement est considéré comme renouvelé si le souscripteur ne nous donne pas avis contraire au moins quinze jours avant l'expiration, et cet avis ne peut être donné que par écrit directement à nos bureaux, nos agents n'étant pas autorisés à recevoir de tels avis.

Une année commencée est due en entier, et il ne sera pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arriérés ne sont pas payés.

Nous n'accepterons de chèques en paiement d'abonnement, qu'en autant que le montant est fait payable au pair à Montréal.

Tous chèques, mandats, bons de poste, doivent être faits payables à l'ordre de : "LE PRIX COURANT"

Nous nous ferons un plaisir de répondre à toutes demandes de renseignements. Adressez toutes communications simplement comme suit :

LE PRIX COURANT, Montréal.

## LES DIFFICULTES DES TRANSPORTS

Les plaintes du commerce relativement à l'insuffisance des moyens de transport des compagnies de chemins de fer sont aussi vives que jamais.

Aux retards apportés à la livraison des marchandises expédiées au commerce de gros sont venus s'ajouter les difficultés de réexpédition des commandes du commerce de détail. Il y a non seulement insuffisance de chars, mais encore insuffisance de voitures pour le service de camionnage.

Les réclamations des commerçants de la campagne à leurs fournisseurs ne se comptent plus. C'est un échange de correspondances interminable.

C'est bien à tort que les marchands de la campagne s'en prennent à leurs fournisseurs des retards apportés à la livraison de leurs ordres. Tous les commerçants en gros se donnent une peine infinie pour obtenir les marchandises qui séjournent en gare pendant des jours et des semaines sans pouvoir les en sortir et pour les distribuer ensuite.

Le commerce a été, cet automne, plus actif que jamais; les compagnies de chemins de fer ont eu à faire face à une demande de fret à laquelle elles n'étaient pas suffisamment préparées, n'ayant pas prévu un développement aussi grand des affaires en un si court espace de temps.

Comme nous avons eu déjà l'occasion de le dire, la forte récolte de l'Ouest à mettre en mouvement a fait diriger de ce côté la majeure partie des chars des compagnies de chemins de fer et c'est surtout l'Est qui s'est senti de l'insuffisance de leur matériel.

La conséquence, en ce qui concerne la province de Québec plus particulièrement c'est que toutes les expéditions ont été retardées depuis que les grains de l'Ouest ont pu être mis sur le marché. Notre commerce d'exportation en a souffert pour le foin et l'avoine. De plus, faute d'arrivages en quantité suffisante sur notre place, les prix pour le foin et

l'avoine se sont maintenus très élevés, plus élevés même, pour la consommation locale, que ne sembleraient le justifier les approvisionnements à la campagne.

Si le pays se développe avec rapidité, si son commerce d'importation et d'exportation augmente dans de très fortes proportions d'année en année, il devient d'une absolue nécessité que nos compagnies de chemins de fer se montrent à la hauteur de leurs obligations. Leur devoir est d'aider aux progrès matériels du pays et non pas de les entraver et de les retarder. Leur intérêt même leur commande d'augmenter leur matériel de transport dans une forte mesure et sans retard et il n'est pas douteux qu'elles feront des efforts dans ce sens; nous avons d'ailleurs pour preuve les déclarations récentes du président d'une des compagnies.

## INSPECTION DES CONSERVES ALIMENTAIRES

Le Ministre de l'Agriculture a déposé à la Chambre des Communes un projet de loi relatif à l'inspection des fabriques de conserves de viandes, poissons, fruits et légumes.

On se souvient de l'émoi causé dans le monde entier à propos des conserves de viande sortant des grandes usines de Chicago, à la suite de la publication d'un livre donnant des détails repoussants sur les méthodes de préparation et la malpropreté des dites usines. Le commerce des conserves a été fortement atteint pendant quelque temps par ces révélations sensationnelles.

Au Canada, nous avons heureusement des préparateurs consciencieux et nos conserves jouissent d'une excellente réputation qu'elles méritent d'ailleurs. Il n'en est pas moins vrai qu'elles n'auront rien à perdre si elles portent la marque de garantie d'un inspecteur du gouvernement; bien au contraire, notre commerce d'exportation y gagnera sûrement

et la consommation locale bénéficiera également de l'inspection.

L'inspection spéciale des fabriques de conserves ordonnée par le Ministre de l'Agriculture à la suite des scandales de Chicago a prouvé que les empaqueteurs canadiens étaient, comme nous l'avons dit, consciencieux, mais elle a démontré également que chez quelques-uns d'entre eux, il y avait encore place pour des améliorations. Le rôle des inspecteurs s'exercera surtout sur la qualité des matières alimentaires employées dans la fabrication des conserves; on pourra donc être certain qu'il n'entrera dans ces conserves, pourvu que l'inspection soit faite d'une manière suivie et rigoureuse, que des viandes, poissons, etc... d'une bonne qualité incontestable.

Il y a des inspecteurs dans les cités et dans les villes pour la vente des viandes et du poisson frais dont le public peut plus ou moins apprécier la qualité à l'œil nu, à plus forte raison convient-il d'avoir des inspecteurs qui contrôlent la qualité de produits alimentaires qui sont vendus sous une enveloppe que le regard ne peut percer.

## LA BANQUE D'ONTARIO

Une assemblée des actionnaires de la Banque d'Ontario a eu lieu, à laquelle le président, et les directeurs ont donné leur démission qui a été acceptée.

L'ancien président, M. Geo. R. R. Cockburn a lu un long mémoire dans lequel il a déclaré que lui-même et ses anciens collègues du bureau de direction ignoraient la véritable situation de la banque jusqu'au mois de septembre dernier. Il a déclaré qu'on ne devait pas s'attendre à ce que des directeurs remplissent les devoirs de banquiers de profession, mais que leur devoir consistait en une surveillance générale. Il était impossible aux directeurs qui avaient choisi un gérant général qui jouissait d'une réputation d'intégrité et